

AUTAJON CONDAMNÉ : DEUX SANCTIONS ANNULÉES, UN LICENCIEMENT JUGÉ INJUSTIFIÉ

Et information sur mise en place du comité de groupe

*Jugement du 16 octobre 2026 / Conseil de
prud'hommes de Bordeaux, section industrie*

Un désaveu clair des décisions du directeur d'AUTAJON ÉTIQUETTES ATLANTIQUE

Le conseil de prud'hommes a annulé les deux avertissements infligés à notre camarade JP les 29 octobre et 27 novembre 2024, puis jugé son licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le jugement relève des griefs insuffisamment précis et l'absence de preuves suffisantes que les erreurs reprochées étaient personnellement imputables à JP ou d'une gravité justifiant son licenciement. La société est condamnée à verser 19 078,78 € à JP, soit sept mois de salaire brut et l'intégralité de sa demande sur ce point, auxquels s'ajoutent 900 € de participation à ses frais de justice. L'entreprise supporte les dépens et doit rembourser à France Travail les allocations versées sur six mois. Elle réclamait pourtant 2 500 € à JP et 2 500 € au syndicat pour « procédure abusive » : ses demandes ont été rejetées.

Une victoire importante, mais le dossier n'est pas clos

Le conseil n'a pas retenu à ce stade la discrimination syndicale ni le harcèlement moral ; il a aussi rejeté à ce stade la demandes de réintégration. Il a déclaré recevable l'intervention du Syndicat du Livre CGT de Bordeaux, tout en rejetant sa demande d'indemnisation du préjudice collectif. Nous

La défense des droits et la liberté syndicale ne sont pas négociables. Cette page n'est pas tournée.

contestons son analyse de la discrimination : à nos yeux, la chronologie des faits et les deux sanctions désormais annulées doivent être appréciées dans leur ensemble. Les voies de recours restent à examiner avec JP et notre avocat. Aucune décision d'appel n'est arrêtée à ce jour.

Au sein du groupe Autajon, notre détermination reste entière

Que les salariés d'Autajon Étiquettes Atlantique à Gradignan, comme ceux des autres établissements du groupe, le sachent : nous n'avons pas cédé, et nous ne céderons pas, aux pressions et aux tentatives d'intimidation. La défense des droits et la liberté syndicale ne sont pas négociables. Cette page n'est pas tournée. Nous ferons largement connaître ce jugement et les méthodes que nous contestons auprès des salariés, à Gradignan comme dans les autres établissements du groupe. Autajon ira-t-il jusqu'à faire appel pour défendre ses positions ?

Le groupe Autajon, dont la famille dirigeante figure parmi les plus grandes fortunes de France, doit entendre ce message : la puissance économique ne saurait primer sur le respect des travailleurs et de leurs droits.

Le groupe AUTAJON semble le comprendre récemment puisque les initiatives notamment de JP et de la CGT portent certains fruits, car enfin le 5 novembre va se tenir la première réunion pour la mise en place du Comité de Groupe France. La démarche n'a rien de spontanée, elle était réclamée depuis la Gironde depuis des années, puis solidement soutenue sur les autres sites, elle a même conduit récemment la FILPAC CGT à engager une procédure contentieuse. •

